

Auch, le 17 février 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RD 1124 : Fermeture nocturne ponctuelle dans la nuit du mardi 17 février 20h au mercredi 18 février 2026 6h à L'Isle-Jourdain et modification de tracé dans le cadre de la mise à 2x2 voies.

Dans le cadre de l'opération de mise à 2x2 voies de la RD 1124 entre Gimont et L'Isle-Jourdain (ex-RN 124), le Département du Gers informe les usagers d'une fermeture nocturne pour quelques heures de cet axe structurant, programmées sur la commune de L'Isle-Jourdain.

Cette interruption temporaire de circulation doit permettre de mettre en place une nouvelle modification du tracé de la RD1124 à hauteur de l'échangeur de Choulon à l'Isle Jourdain (sans impact sur le temps de parcours).

La programmation de nuit vise à préserver la fluidité du trafic en journée et à limiter au maximum les impacts pour les usagers.

- **Dans la nuit du mardi 17 février de 20h au mercredi 18 février 2026 à 6h - L'Isle-Jourdain** : fermeture de la RD 1124 entre la section Choulon / Pont Peyrin. Une déviation sera mise en place pour quelques heures via l'agglomération de L'Isle-Jourdain. A partir du mercredi 18 février à 6 heures et jusqu'à fin juin, le tracé sera ainsi modifié à hauteur de l'échangeur du Choulon.

Le Département du Gers appelle les automobilistes à redoubler de vigilance à l'approche de cette zone de travaux, tant pour leur propre sécurité que pour celle des équipes mobilisées sur le chantier. Le respect de la signalisation temporaire est essentiel durant cette intervention nocturne ainsi qu'à l'approche des modifications d'accès sur la commune de l'Isle Jourdain.

La mise à 2x2 voies de la RD 1124, dont l'achèvement est prévu à l'horizon 2027, constitue un aménagement structurant pour l'axe Auch-Toulouse, améliorant durablement le confort de circulation, la sécurité des déplacements et l'attractivité du territoire gersois.

Le Département du Gers remercie les usagers pour leur compréhension face à ces contraintes temporaires, nécessaires à la bonne conduite du chantier.